

TRANSPORTS SCOLAIRES

A – GRATUITE POUR LES ELEVES DE LA HAUTE-GARONNE

Si vous vous engagez à prendre **régulièrement** les transports scolaires, deux possibilités peuvent se présenter :

1. **vous n'avez pas bénéficié de la gratuité l'année précédente :**

vous devez donc faire très rapidement une demande d'inscription en tant que demi-pensionnaire ou interne au lycée d'Auzeville et mentionner si votre enfant prendra le train (document spécifique à demander ;

2. **vous avez bénéficié de la gratuité dans un autre établissement l'année précédente :**

vous devez renvoyer à l'établissement d'accueil la demande de renouvellement de subvention (de votre ancien établissement), après y avoir apporté les modifications aux rubriques B et C (très important pour la réalisation de la carte de transport).

<p>Selon des directives du Conseil général, les élèves internes qui choisissent de rentrer le mercredi ne peuvent bénéficier des réductions accordées aux demi-pensionnaires.</p>
--

B – ELEVES D'AUTRES DEPARTEMENTS

Les élèves domiciliés dans un département autre que la Haute-Garonne doivent s'adresser directement au Conseil Général du département de leur domicile, service des transports scolaires.